



Compte rendu de la séance du 22 septembre 2015

Etaient présents : Marie-Odile BEURNÉ, Joëlle DIDELOT, Régis PRUNIER, Jean-Claude FAVET, Bernard RUAUX, Maria ERFTEMEIJER, Damien THOUVENOT, Dominique MONNE, Jean-Marc BERNOT

Etaient absents : Marc PARMENTELOT, Fabien RUTH
Secrétaire de la séance : Damien THOUVENOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à présenter la demande d'approbation de l'Agenda D'Accessibilité Programmé pour les deux établissements recevant du public mairie-salle polyvalente et église de la Nativité de Notre Dame, dont le coût estimatif global s'élève à 38 450 euros sur 3 ans.

AUTORISE Madame le Maire à signer le dépôt de demande d'approbation de l'AD'AP et tout document utile.

- DECIDE d'utiliser le « PACK DEMAT » du syndicat intercommunal AGEDI pour la dématérialisation des procédures administratives.

AUTORISE Madame le Maire de signer les conventions afférentes avec les administrations concernées : Préfecture, Trésor Public, INSEE, URSSAF, C.R.C....

- SE PRONONCE EN FAVEUR du projet de création d'un Parc Naturel Régional, présenté par l'Association "Aux Sources du Parc" et situé aux confins des départements de la Haute-Marne, de la Haute-Saône et des Vosges.

Cet accord de principe ne constitue pas un engagement ferme à signer la Charte qui sera éventuellement élaborée à la suite de l'étude d'opportunité en cours.

- FIXE avec 5 voix pour et 4 contre le coefficient multiplicateur de Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) à 6.

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront à la taxe due à compter du 1er janvier 2016.

Affiché à la porte de la mairie,
le 29 septembre 2015

Le Maire,
Marie-Odile BEURNÉ